

CLIN D'ŒIL

Que la nature sommeille
ou se réveille,
Il fait bon se promener à vélo
Dans les hameaux d'Château
Pour profiter de ces bons moments
On oublie pas ses équipements
Casque sur la tête,
On protège ses yeux par des lunettes
Pour les mains on pense aux gants
Tongs ou sandales c'est pour la plage
à vélo les chaussures fermées c'est plus sage
On pense à son gilet fluo
Même si on ne trouve pas ça beau !
Bonne promenade à Château,
à pied, à cheval ou à vélo
A la découverte des paysages,
Et de l'histoire de notre village.



MÉLI MÉLO ARTISANAL !

- 1 - Je fabrique orgues et pianos,
je suis le :
AEEOUU CDFGRRST
- 2 - Je fabrique des objets en laiton coulé,
je suis le :
AEII DNNDR
- 3 - J'aiguisé outils et instruments tranchants,
je suis le :
EEOUU LMRR
- 4 - Je fabrique des instruments
de musique à corde,
je suis la :
EEIU HLRT
- 5 - Je fais des objets de terre cuite,
de faïence ou de porcelaine,
je suis la :
AEEI CMRST
- 6 - Je travaille les beaux tissus destinés
à la décoration et l'ameublement,
je suis la :
AEEII PRSST

Solutions en page 19

Merci

à tous pour votre participation,
votre disponibilité, votre générosité
offertes gracieusement tout au long de l'année
pour agrémenter la vie du village.

Ont participé à ce bulletin :

Mmes Chamouton, Martin, Puthod
MM. Dieudegard, Dufour...

Crédit photos :

Mmes Martin, Puthod
MM. Dufour, Mazuir, Vouillon...

Imprimé par nos soins à la mairie

Chaque année, ce bulletin prend de l'ampleur.

C'est un rendez-vous auquel nous tenons mais qui demande beaucoup de disponibilité.
Si vous voulez vous joindre à nous et participer à la réalisation du n°12, pour des photos, des textes, des idées
(...) vous êtes les bienvenus !

Il se veut un espace ouvert à tous les habitants de la commune. Si vous avez un message à diffuser, n'hésitez pas à
contacter la mairie. Il vous sera dit s'il peut être diffusé dans notre prochain numéro.

A l'année prochaine

LE MOT DU MAIRE

Pour cette nouvelle édition 2016, nous venons vous rapporter ce qui s'est déroulé et a été réalisé sur la commune cette année.

Elle a été pleine de rebondissements et riche en émotions. En effet, la municipalité en collaboration avec une nouvelle association de la commune (CHATEAU-PATRIMOINE) a mis en place une souscription publique pour aider au financement de la restauration de la toiture du chœur de l'église. Ce qui a été un franc succès. L'association de l'amicale, la Bibliothèque et la société de chasse ont chacune travaillé activement encore cette année pour amener de la vie à notre village et je les en remercie vivement.

Au cours de l'exercice nous avons continué l'entretien de la voirie et nous nous sommes rapprochés des communes voisines pour mettre en place un marché public d'accord cadre dans le but d'obtenir des tarifs de groupe plus compétitifs.

L'ONF par l'intermédiaire de Monsieur Claude (ingénieur) est venu nous présenter un programme d'aménagement de travaux à effectuer dans nos forêts communales (plan sur 20 ans) avec plantation de Douglas qui apporterait un meilleur potentiel de rapport financier pour les années à venir pour la commune. Le Conseil se penche sur la question sérieusement sachant qu'il convient de conserver un site le plus naturel possible tout en gardant à l'esprit le ratio financier par rapport à l'impact visuel.

En prévision de travaux 2017, les toitures de l'ancienne école des filles ainsi que celle de l'ancienne mairie sont à refaire ; le mur de soutènement des Cas et du Vernay sont à refaire également ; d'autres projets en cours d'étude seront proposés définitivement au vote lors de l'élaboration du budget primitif début avril 2017.

Je remercie les adjointes pour la rédaction et la mise en page, les associations qui ont proposé des articles et des informations importantes.

Nous serons amenés à nous voir fréquemment courant 2017 lors des élections Présidentielles et Législatives.

En attendant l'année prochaine, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous invite à vous retrouver autour d'un verre lors de **la cérémonie des vœux** qui aura lieu **le 8 janvier 2017 à 11h.**

Pierre Nugues

ET TOUTE L'ANNÉE, NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE :

www.mairiedechateau.fr



En complément à ce bulletin, ce site vous est destiné. Nous espérons qu'il facilitera la communication, en relayant au maximum les informations de la commune, celles des associations, du clunisois... et éventuellement les vôtres.



SOMMAIRE

P. 2 : Information de la mairie

- Finances communales
- Les travaux : voiries et bâtiments
Bilan 2016 et projets 2017
- Forêts sectionales : projet d'aménagement 2016-2035
- Urbanisme
- Conseillers communautaire
- Scolarité : L'école à la campagne et autres infos ...

P. 11 : La vie du village

- Panneaux d'affichage
- Relais culturel
- «Laissez-vous conter Château»
- Un étonnant concert
- Repas des aînés
- SERENAT relaxation-yoga
- Nouveaux arrivants et état civil et autres infos ...

P. 14 : Les associations

- CHATEAU-PATRIMOINE
Concours photo 2016
- La Société de Chasse
- L' Amicale
- Le club du 3^{ème} âge

P. 17 : En Clunisois

- Informations
- Adresses utiles

P. 20 : Clin d'oeil, Jeux

et autres infos ...

Mairie de Château

Le Bourg 71250 Château
03 85 59 15 51
mairiedechateau@orange.fr

ouverture :

le lundi de 9h à 12h et
le vendredi de 14h à 17h30

IMPÔTS LOCAUX

En 2016 les taux d'imposition sont restés identiques à ceux de 2015 à savoir :

- Taxe d'habitation : 5,62 %**
- Foncier bâti : 7,43 %**
- Foncier non bâti : 23,78 %**

PHOTOCOPIE

La photocopieuse de la mairie est mise à la disposition de la population de Château.

Tarifs :

- Noir et Blanc A4 = 0,10 €/page
- Noir et Blanc A3 = 0,30 €/page
- Couleur A4 = 0,30 €/page
- Couleur A3 = 0,90 €/page

La numérisation faite par l'utilisateur est gratuite.



INFORMATION AUX PARENTS :

Aide à la cantine

A compter du 01 janvier 2017, la facturation de la cantine pour les enfants de Château, scolarisés dans les écoles publiques de Cluny, prendra à nouveau en compte la déduction de l'aide versée par la municipalité, à savoir 1,90 €. Cette participation sera ensuite remboursée directement de commune à commune.

Ce fonctionnement, plus simple, avait été supprimé à la rentrée 2014, à la demande de la ville de Cluny. Depuis, chaque famille devait déposer un RIB en mairie, ce qui, dorénavant, ne sera plus nécessaire.

FINANCES COMMUNALES DE CHÂTEAU ...

A partir de cette année, nous proposons de vous présenter le Compte Administratif de l'année N-1 ainsi que le Budget primitif de l'année en cours. Ce rendez-vous annuel vous permettra de suivre l'évolution d'une année à l'autre des prévisions et des réalisations financières de la commune.

Le Budget Primitif (= prévision pour l'exercice à venir)

Le BP constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote alors une décision modificative.

Le Compte Administratif (= réalisé de l'exercice antérieur)

Le maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécuté.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget.

Ce CA rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par le maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.



INFO DE DERNIERE MINUTE

Une bonne nouvelle juste avant l'impression du bulletin !

Une subvention de 2 500 € vient de nous être accordée par le Pays d'Art et d'Histoire pour les travaux de restauration du chœur de l'église.

A ajouter au tableau ci contre et dans l'article concernant l'église.

... ET QUELQUES CHIFFRES

FONCTIONNEMENT		CA 2015 EN €	BP 2016 EN €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :		116 405,86	196 135,77
dont	Charges à caractère général (carburants, énergie, fournitures, services extérieurs, voirie, écoles, entretien et réparations)	44 300,29	68 257,22
	Charges de personnel et frais assimilés	37 819,98	45 925,00
	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, cotisations retraite, SDIS (service incendie), subventions, CCAS (aide à la cantine)...))	33 548,85	40 782,00
	Virement à section d'investissement		38 209,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		268 988,32	196 135,77
dont	Excédent de fonctionnement reporté - (correspond aux restes à payer de l'année N-1 (voirie, scolarité...) et au virement prévu à la section d'investissement pour les travaux du chœur de l'église)	123 748,55	71 919,77
	Produits des services, domaine et ventes diverses (taxes d'affouage, concessions funéraires, redevance d'utilisation du domaine public...)	4 021,17	677,00
	Impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur pylônes électriques...)	59 720,00	56 102,00
	Dotations, subventions et participations (DGF (dotations globales de fonctionnement), dotations aux élus locaux...)	62 639,94	49 117,00
	Autres produits de gestion courante (baux communaux, locations salle des fêtes...)	17 588,80	17 620,00

INVESTISSEMENT		CA 2015 EN €	BP 2016 EN €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :		131 157,10	288 524,00
dont	Immobilisations corporelles (bâtiments publics, réseaux de voirie, matériels et outillages techniques)	33 524,10	282 509,00
	Reste à réaliser	97 290,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT :		50 494,41	288 524,00
dont	Virement du fonctionnement		38 209,00
	Excédent d'investissement reporté	39 083,67	16 627,31
	Dotations, Fonds divers et réserves (excédent de fonctionnement, FCTVA (retour de TVA) ...)		93 662,69
	Subvention d'investissement	10 674,00	78 625,00
	*Emprunts et dettes assimilées		60 000,00

*Un emprunt de 60 000 € avait été envisagé pour palier au financement des travaux du chœur de l'église. Toutefois, les finances communales, complétées par les subventions dont nous avons bénéficié ainsi que par la souscription mise en place, nous permettrons de ne pas y avoir recours.

VOIRIE

Les travaux d'enduit monocouche budgétisés en 2015 ont été réalisés en mai 2016.

Les travaux de voirie 2016

Ont été concernés : La route allant du Bourg à l'entrée de Mazille, la Grange, les Cadoles, Saint-Léger, les Gorlières, Borde, soit au total 6 km 800.

Ces travaux, budgétisés sur l'année 2016, sont réalisés en 2 tranches. Les enduits monocouche seront effectués en 2017.

Les dépenses relatives à ces travaux s'élèvent à 59 226 € (23 854 € en 2016 et 35 373 € en 2017).



MUTUALISATION DE LA VOIRIE

Une mutualisation a vu le jour le 05/09/2016 entre les communes de Château, Mazille et Sainte-Cécile. Elle consiste en un groupement de commande pour les travaux d'entretien, d'aménagement et réparation de voirie. Un titulaire et un suppléant ont été nommés pour chaque commune. Par la suite un élargissement peut être envisagé avec les communes de Bergesserin et de Jalogny. Le maître d'œuvre de cette commission est la société INGPRO représentée par M.Roch Dury, qui suit déjà depuis quelques temps les différents travaux de voirie de notre commune.

Les avantages de ce groupement de commande sont nombreux :

- Obtention d'un meilleur rapport qualité / prix
- Suivi des travaux plus performant
- Interactivité entre les communes sur les différentes méthodes de travaux

ABRI BUS DE SAINT-LÉGER

Un emplacement a été choisi en collaboration avec La DRI. Des devis sont en cours pour la dalle et l'abri. Les travaux se feront en 2017.



PANNEAUX DE SÉCURITÉ

Une commande de panneaux de sécurité est en cours. Ils seront implantés sur plusieurs secteurs de la commune.

Pour ces investissements d'un montant total de 8 813 € HT (abri bus et panneaux de mise en sécurité) la commune bénéficie d'une subvention de 1 793 € du conseil départemental au titre des amendes de police.

A savoir : une partie du produit des amendes de police perçues par l'État revient aux communes pour financer des opérations de sécurité sur le réseau routier.

MUR DE LA GARENNE

Le conseil départemental a effectué des travaux de réfection sur le mur du lieu-dit la Garenne sur la D165 pour un montant de 96 000 € TTC.



Des revêtements ont été renouvelés et un enduit monocouche sera réalisé en 2019 par le département sur cette même route.

CROIX DE L'ÉGLISE

La croix, située sur le parvis de l'église, a été brisée dans la nuit du 27 au 28 octobre. La commune a déposé une plainte à la gendarmerie.

Un devis présenté par l'entreprise « Éclat de pierre » pour son remplacement à l'identique s'élève à 4200 € TTC. Cette somme serait entièrement à la charge de la commune étant donné que les assurances ne couvrent jamais le vandalisme. Aucune décision n'a encore été arrêtée par le conseil municipal et d'autres devis seront demandés.



RESTAURATION DE LA TOITURE DU CHŒUR DE L'ÉGLISE

La restauration du chœur de l'église en laves gironnées a été réalisée par l'entreprise Horry Marçais et celle de la verrière par l'entreprise Desrosches. Les travaux ont eu lieu de février à avril 2016.

Pour soutenir la municipalité à financer le coût de cette réalisation (136 594,99 € TTC), une souscription publique a été lancée par l'association CHATEAU-PATRIMOINE. Des subventions ont également été sollicitées et le plan de financement se présente ainsi :

Dépenses :

- Restauration en laves de la toiture : 102 504,16 € HT
- Restauration de la verrière du chœur : 2 080 € HT
- Mission maître d'œuvre : 6 000 € HT
- Mission sécurité APAVE : 1 365 € HT
- Frais de publication marché : 1 804,80 €
- Total des travaux : 113 753,96 € HT soit 136 504,75 € TTC

Recettes :

- Subventions du Conseil Régional : 13 000 €
- Subvention DETR : 22 762 €
- Réserve parlementaire sénateur : 2 000 €
- Subvention du Conseil Départemental : 6 250 €
- Souscription au 01/12/2016 : 14 315 €

Total restant à charge de la commune à ce jour : 78 177,75 € TTC



L'inauguration de la restauration de la toiture en laves du chœur de l'église a eu lieu le 8 octobre 2016 en présence de nombreux châtelains et d'officiels.

Ce même jour, Maurice Nugues a reçu du conseiller départemental Jean Luc Fonteray la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale pour ses 49 années passées au service de la commune. Élu conseiller municipal en 1965, Maurice Nugues a été 1er adjoint de 1971 à 1977, sous la mandature de M. Albert Lardy. Il a ensuite été élu maire de 1977 à 2014, soit 37 ans de mandature.

AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ÉGLISE

Les nombreux travaux effectués sur l'église ont donné envie à la municipalité de valoriser davantage ce site, berceau du village, surplombant les hameaux de la vallée du Repentir. Pour cela différents projets sont à l'étude comme :

Sécuriser le lieu avec, de façon prioritaire et urgente, la consolidation du mur de l'ancienne étable ; Défricher le long des murs d'enceinte de l'ancien château fort afin d'en redécouvrir ses bases ; Effectuer un aménagement paysager dans le jardin de l'ancienne cure (nivellement, plantation, retrait du poteau EDF avec enfouissement des lignes...) pour en faire un lieu accueillant, un lieu de détente, de recueillement, d'observation, propice à une halte pique nique (installation de table, bancs, table d'orientation)



Un endroit qui permettrait de découvrir la beauté du paysage, la vallée du Repentir, la forêt des Trois-Monts, le Mont Rigaud.



« Châtelaines corvées »

Grâce à la mobilisation de châtelaines et châtelains motivés, quel que soit leur âge ou leurs compétences, un chantier d'aménagement des abords de notre castel pourrait, à moindre frais, redonner belle allure à ce patrimoine commun.

Un repas partagé pourrait accompagner ces tâches accomplies dans une chaleureuse ambiance.

Merci par avance de votre adhésion au projet et à vos suggestions (qui peuvent être glissées dans la boîte à idées de la Mairie).

TOITURE ET CAVE DE LA SALLE COMMUNALE

La toiture de la salle communale a été refaite en février par l'entreprise Barge-Pelisson. Une sous toiture et un contre litalage a été réalisée pour un coût de 1 016 € TTC. Dans la lancée, la toiture, charpente et zinguerie, de la cave attenante (desserte derrière le bar) a été effectuée par la même entreprise pour un coût à charge de la commune de 2 487 € TTC. Cette réfection a permis à Didier Perrin et Denis Lardet, les agents communaux, aidés de René Dufour d'agrandir cette cave. Ces travaux ont consisté à l'ouverture d'un mur extérieur suivi de la création d'une petite extension, d'une dalle au sol et de son recouvrement en carrelage. Le coût de ces travaux s'élève à environ 500 €.

Pour que ce local soit utilisable, il faut encore réaliser son isolation (murs et toiture) et son aménagement.

**PROJETS 2017**

Des changements concernant les subventions ont incité la municipalité à reporter la réfection de la toiture de l'ancienne mairie ainsi que celle de la maison du Buillet en 2017.

Pour l'année à venir, un rafraîchissement de la salle communale est envisagé.

Parallèlement aux travaux réguliers de voirie, des consolidations de murs de soutènement sont à l'ordre du jour. En effet, le Mur du Vernay ainsi que celui du chemin des Cas sont en mauvais état et seraient à refaire en 2017. L'estimation, à ce jour, pour ces travaux de restauration s'élèverait à 62 184 € TTC. Ce montant nécessiterait alors de reporter des travaux de voiries prévus en 2017 sur l'année 2018.

PERGOLA

La terrasse en bois de la salle communale a été restaurée en début d'année grâce à un chantier d'insertion organisé par l'Agence du patrimoine. Pour la recouvrir, une structure en plaques translucides a été réalisée cet été par nos agents communaux, Denis et Didier, accompagné par deux de nos élus, Patrick et René, qui ont œuvré pour vous offrir cet abri nécessaire.

**AH L'EAU, AH L'EAU**

Cet automne, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Grosne a fait procéder, sous un ciel relativement clément, au remplacement d'une partie du réseau qui alimente notre commune. La société Pétavit a ainsi enfoui 780 m de canalisations en fonte de 100mm en Rhôdes (traversée des prés du Mont-Allègre) et 480 m aux Granges où les branchements ont été adaptés pour une meilleure facilité d'interventions ultérieures.

Comme nous l'avons constaté, la mise en service de l'unité de traitement du manganèse, sise à Chaintré, a fortement réduit les survenues d'une eau potable couleur café...

Si vous constatez une fuite sur le réseau merci de contacter le 09 77 40 11 27

LES AFFOUAGES

Le permis d'exploiter a été délivré le 12 novembre 2016 et se poursuit jusqu'au 15 avril 2017. Le délai d'enlèvement du lot d'affouage est fixé au 15 octobre 2017.

Cette année, les garants sont : Pour Château, René Dufour, Patrick Dieudegard et Jean-Baptiste Jandet. Pour Saint-Léger, Pierre Nugues, Maurice Nugues et Damien Therriaud.

Les inscriptions pour les prochains affouages auront lieu du 2 octobre au 6 novembre 2017.

FORÊTS SECTIONALES DE CHÂTEAU ET SAINT-LÉGER

Un projet d'aménagement pour les années 2016-2035 a été réalisé par l'ONF

- Un inventaire typologique et des relevés ont été effectués

Ces deux forêts sont dominées à plus de 85 % par des Chênes, 8% de chêne rouge et 7% d'autres feuillus (hêtre, châtaignier...)

Seulement 45 % de la surface de la forêt peut donner un chêne de bonne qualité. Sur les 55% restants, soit on accepte une faible production (2,5m³/ha/an) de produits médiocres avec une forte proportion de bois de chauffage soit on décide d'en transformer une partie en résineux pour obtenir une bonne production (15-20m³/ha/an).

Très marquée par le traitement en TSF (Taillis Sous Futaie) et l'acidité des sols, on y trouve surtout une prépondérance de petit bois et de bois moyens (94% de la surface dont 55% n'ont aucune chance d'arriver au stade de gros bois et 25% avec une structure « irrégulière ») et seulement 2% de peuplements à gros bois (non mûrs). En conclusion, c'est une forêt assez riche en volume mais avec très peu de tiges de qualité parce que le sol ne s'y prêtera jamais ou parce qu'il y a un grand travail de sélection à faire.

- Projet conseillé par l'ONF pour le futur 2016-2035

- 1 - Placer en conversion les parcelles assises sur les meilleures stations et poursuivre une sélection progressive des tiges de chêne pour faire émerger à long terme un peuplement de qualité.
- 2 - Mener à bien les plantations entre autre à l'aide des affouages.
- 3 - Transformer une partie des TSF acides en douglasaie productive en se cantonnant à une partie de la forêt, au choix de la commune, parmi des parcelles définies (certaines à St Léger sont faciles et ne nécessitent pas de préparation de sol).
- 4 - Maintenir en TSF les chênaies acides non enrésinées.
- 5 - Assurer l'affouage annuel tout en améliorant le revenu de la commune : La commune pourrait vendre au moins les chênes d'un diamètre supérieur à 30 cm pour assurer un petit revenu (de l'ordre de 1 000 à 1 500 €/coupe d'amélioration). Elle pourrait également vendre une partie d'une coupe rase avant plantation de douglas ce qui permettrait de financer en partie la plantation.

L'ONF donne en exemple un bilan prévisionnel possible pour les années 2016-2035 :

Replantation en douglas (au maximum 17ha) :	- 26 350 €
(si rémanents en andains effectué par les affouagiste)	
Coupes d'amélioration en conversion d'environ 25 ha :	+ 27 000 €
Dernier entretien sur 2 parcelles 5 ha :	- 4 000 €
Coupes d'éclaircies sur 2 parcelles 4ha :	+ 5 760 €

Soit un bilan prévisionnel de +1,1 € ha/an (bénéfice de 2 410 € pour 109,54 ha en 20 ans).

Pour rappel, le bilan des années 2003-2014 a été de -4 € ha/an.

Deux forêts, un regroupement

- CHÂTEAU : 84,94 ha (parcelles 1 à 31)
- ST-LEGER : 24,60 ha (parcelles 101 à 120)
- Total : 109,54 ha

Question : Faut-il continuer à distinguer les programmes de coupes des deux sectionales ?

Gêné par l'impact visuel des douglas, la municipalité est, malgré tout, soucieuse du rendement à long terme de ses forêts. Les plantations de douglas sur les 2 parcelles de la forêt de Saint-Léger seraient peu visibles et se situent sur un emplacement d'accès difficile pour les affouagistes car très pentus. Pour les autres parcelles, un complément d'information a été demandé à l'ONF. M. Claude, ingénieur, et auteur de l'étude présenté ci-dessus, viendra répondre aux questions des élus lors d'un prochain conseil.

URBANISME

A savoir : À compter du 27/03/2017 les EPCI (intercommunalité) sont compétents pour élaborer un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Si 25% des communes représentant 20% des habitants du territoire s'y opposent, par délibération entre le 26/12/2016 et le 26/03/2017, le transfert n'aura pas lieu maintenant mais interviendra obligatoirement en 2021 après renouvellement des instances.

En application de la loi ALUR, la DDT n'assurera plus l'instruction des dossiers d'urbanisme à compter du 01/01/2017 pour les communes dotées d'une carte communale. Château ne bénéficiera donc plus de la mise à disposition gratuite de l'Etat pour l'instruction de ses dossiers.

Depuis le 01/07/2015, la Communauté de communes du Clunisois a mis en place un service commun d'urbanisme et habitat qui instruit, par voie de convention, les autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un POS ou d'un PLU, à savoir Salornay-sur-Guye, La Guiche, La Vineuse et Jalogny. La commune de Cluny a quant à elle une convention avec la ville de Mâcon.

Il est proposé d'étendre ce service, à partir du 01/01/2017, aux autres communes soit au total 19 communes concernées dont Château.

Sont concernés les permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme opérationnel ainsi que des autorisations de travaux pour les ERP (Établissement Recevant du Public). Soit 150 ERP estimés pour l'année 2017.

Les tarifs des différents dossiers d'autorisations d'urbanisme en 2016 étaient les suivants :

Permis de construire	175 €
Permis d'aménager	210 €
Permis de démolir	140 €
Déclaration préalable	123 €
Certificat d'urbanisme	70 €



La commune de Château instruit en moyenne 9 dossiers d'urbanisme par an.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La communauté de communes du clunisois s'agrandit. En janvier 2017, 9 nouvelles communes viennent rejoindre les 36 communes actuelles. Mais compte tenu de la création de la commune nouvelle de « La vineuse sur Frégande » L'intercommunalité comptera au final 42 communes membres.

Cette extension de territoire va avoir des conséquences sur le nombre de conseillers communautaires qui va évoluer de 66 à 68 sièges :

- Cluny, Salornay sur Guye et La Guiche conservent le même nombre à savoir respectivement 30, 3 et 2 délégués titulaires
- Joncy, qui rejoint la Communauté de commune, en comptera 2
- Chaque autre commune sera représentée par un conseiller titulaire et un conseiller suppléant alors que 7 d'entre elles avaient jusqu'à présent 2 titulaires.

C'est le cas de Château, représenté jusqu'ici par le maire Pierre Nugues et par son adjointe Antoinette Martin. A partir de janvier 2017, la commune de Château n'aura plus qu'une voix avec comme délégué titulaire Pierre Nugues et comme déléguée suppléante Antoinette Martin.



CACES
Conduite des tracteurs agricoles

modifications du code de la route (art L221-2)

Le permis B est désormais suffisant aux employés communaux pour conduire un tracteur dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3t5. Toutefois les agents doivent être en possession d'un CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité ; il valide les connaissances et le savoir faire des candidats pour la conduite en sécurité et est spécifique à une catégorie d'engins.

Les 2 agents de Château, après avoir suivi une formation, ont obtenu le CACES catégorie 8, M. Denis Lardet en mai et M. Didier Perrin en septembre 2016.

Le CACES est valable 10 ans pour les engins de chantier et 5 ans pour les engins de levage.

QUI EST EN CHARGE DE RÉALISER LES TRAVAUX D'ÉLAGAGE ?

Dans toutes les situations, ERDF assure les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés à l'exception des deux cas suivants où il revient au propriétaire de réaliser les travaux d'élagage lui-même :



Cas n°1
L'arbre est situé sur le domaine privé mais les branches empiètent sur le domaine public

Cas n°2
Un arbre a été planté dans la zone de déboisement après la construction de la ligne.

Il revient dans ces deux cas au propriétaire de réaliser les travaux d'élagage. Ces travaux doivent se faire dans le respect de la réglementation : ils doivent obligatoirement être précédés d'une déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) conjointe.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la plaquette complète sur le site de la commune.

CNI

Depuis le 01/01/2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité est de 15 ans pour les personnes majeures. Cette mesure s'applique également aux CNI délivrées entre le 02/01/04 et le 31/12/13. La date limite de validité inscrite sur ces titres ne correspond donc pas à leur durée de validité réglementaire. Comme cela peut entraîner des difficultés pour les personnes qui souhaitent se rendre à l'étranger, des renouvellements peuvent être autorisés. Pour en connaître les conditions, vous pouvez vous adresser auprès de la secrétaire de mairie.

RAPPEL : LISTE ÉLECTORALE

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31/12/2016 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2016 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1/03/2017.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28/02/2017 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31/12/2016, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Attention la mairie sera fermée le lundi 26 décembre. Une permanence sera assurée le vendredi 30 décembre de 14h à 16h pour les retardataires.

Rappel : Les dates des prochaines élections sont :

Présidentielles	Législatives
1er tour : 23 avril 2017	1er tour : 11 juin 2017
2nd tour : 7 mai 2017	2nd tour : 18 juin 2017

ZÉROPHYTO

A compter du 1er janvier 2017, toutes les collectivités territoriales, dans le cadre de la transition énergétique et de la croissance verte, devront appliquer la loi votée à l'assemblée le 22 juillet 2015. Cette loi interdit l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et voiries.

Fongicides, insecticides, désherbants ne pourront plus du tout être utilisés par les services municipaux. La commune doit donc réfléchir aux alternatives.

A partir du 1er janvier 2019, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires seront également interdites pour les usages non professionnel. Cette mesure concerne donc tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.



L'ÉCOLE À LA CAMPAGNE

Annnonce aux nouveaux arrivants à Château, et aux nouveaux parents d'élèves

Pas très loin de chez vous, peut-être même sur la route de votre travail, les villages de Mazille, Sainte-Cécile et Bergesserin assurent la scolarité des enfants

Sous la forme d'un Regroupement Pédagogique Inter-communal (RPI pour faire plus court), les trois communes ont chacune leur école et mettent à disposition des structures sportives ou une salle des fêtes.



L'école de Sainte-Cécile accueille les Maternelles de deux ans à la Grande Section. Bergesserin reçoit les CP-Ce1 dans une salle équipée de 9 ordinateurs portables et d'un tableau blanc interactif pour une initiation à l'informatique en douceur. Enfin, l'école de Mazille accueille les Ce2-Cm1-Cm2 et prépare à l'entrée au Collège de Cluny.



Un bus fait la liaison matin, midi et soir entre les 3 écoles et la cantine de Bergesserin. Les 3 maîtresses assurent un enseignement de qualité dans des classes à plusieurs niveaux et n'hésitent pas à utiliser les ressources de proximité pour apprendre : semaine du goût au restaurant l'Embellie, rando dans les bois de Château, confection de jus de pommes, sorties à la Bibliothèque de Mazille, intervention de l'association Lire et Faire Lire pour les élèves de Ste-Cécile et Bergesserin, rencontres inter-générationnelles à la maison de retraite de Champrouge, jardinage...

Deux Atsem secondent les enseignantes, assurent la surveillance du temps de cantine et encadrent les Temps Péri-éducatifs (TAP) avec des animateurs Comcom.



Une intervenante en musique initie chaque semaine les enfants des 3 écoles au chant et aux rythmes, et participe à la création de 2 spectacles par an, l'un pour le Carnaval, et l'autre pour la kermesse de fin d'année.

Au service des familles, et pour 2,25 €/H, une garderie hébergée dans l'école de Ste Cécile ouvre ses portes dès 7h15 et les ferme à 18h45 (à 12h30 le mercredi, avec transfert possible ensuite sur la Marelle à Cluny).

Chaque jour à Bergesserin, une cuisinière confectionne sur place et sert aux enfants une cuisine familiale au prix de 4,10 €. Deux associations gérées par les parents bénévoles assurent pour l'une le bon fonctionnement du restaurant scolaire, pour l'autre l'organisation d'animations dans les trois villages afin de favoriser les liens entre les habitants et de financer des activités ou sorties extra-scolaires.

Depuis quelques années, le RPI accuse une baisse d'effectifs suite à la désertification des campagnes. Si la configuration actuelle du RPI fait l'objet d'une réflexion, l'école rurale reste cependant un choix et une priorité pour nos élus et les parents d'élèves. Ainsi, le RPI s'ouvre aux enfants des familles des communes voisines qui le souhaitent.

Les élus des 3 villages se tiennent à la disposition des parents intéressés pour faire visiter les locaux scolaires et répondre aux questions.

Une exposition des travaux des élèves aura lieu dimanche 23 avril 2017 dans les 3 classes. N'hésitez pas à venir jeter un œil et à vous faire une idée.

Renseignements et contact :

Edith LEGRAND, présidente du SIVOS
edith.legrand71@gmail.com
Tél.: 06 81 97 53 09

PANNEAUX D'AFFICHAGE

Les panneaux d'affichage réalisés par Armand Boulanger ont été installés aux Granges, aux Noyers, au Vernay, et sur le site de l'église. À Saint-Léger, c'est Lois Rondière qui a fabriqué et mis en place le nouveau panneau.



RELAIS CULTUREL

Patrick Dieudegard est le relais culturel de notre commune.

Vous pouvez le contacter pour bénéficier de tarif réduit pour les spectacles de la programmation annuelle de la ville de Cluny, en le contactant 15 jours au minimum avant la date du spectacle concerné.



Courriel : patrickdieudegard@gmail.com
ou tél : 03 85 22 06 93

Si vous voulez recevoir par mel la programmation culturelle de Cluny et du clunisois, vous pouvez communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante :

legendaculturel@cluny.fr

VILLES & PAYS D'ART & HISTOIRE « LAISSEZ-VOUS CONTER CHÂTEAU »

Le Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus édite régulièrement des publications sur le patrimoine, dans différentes collections dont une toute jeune « Laissez-vous conter les villages » lancée en 2015.

Une brochure « laissez-vous conter Château », entièrement pris en charge financièrement par le PAH, est en préparation. Des membres du conseil municipal et de l'association Château-Patrimoine collaborent ensemble à sa rédaction. Différents thèmes sont abordés comme la géologie, le patrimoine naturel, les produits locaux, l'habitat traditionnel....

Un circuit de randonnée, ouvert sur la vallée du Repentir et actuellement à l'étude, y sera également proposé.

La réalisation est supervisée par Mme Loriane Gouaille, du Pays d'Art et d'Histoire, car cette série « laissez-vous conter » est soumise à une charte graphique très précise (nombre de caractères, choix du papier, emplacement des photos...) dictée par le Ministère de la culture. La brochure serait prête au printemps 2017. 3000 exemplaires seront imprimés et répartis comme suit : 1000 pour la commune, 1000 pour le Pays d'Art et d'Histoire et 1000 pour l'Office de tourisme.

UN ÉTONNANT CONCERT

En ce 10 juillet 2016 le soleil était au rendez-vous pour une première à CHATEAU

Le festival de musique contemporaine « D'Aujourd'hui à Demain », pour sa quinzième édition, s'est aventuré hors les murs de CLUNY pour surprendre la centaine d'auditeurs venus écouter le trio K/D/M en notre église Saint MARTIN. Un accordéoniste et deux percussionnistes ont interprété des œuvres très récentes de compositeurs argentins venus les présenter au public.

Certains, surpris par les sonorités insolites des textures électroacoustiques, ont été déconcertés alors que d'autres y ont trouvé un réel plaisir d'écoute... tous se sont retrouvés à l'extérieur de l'église pour confronter leurs impressions aux accents de tangos que nos talentueux musiciens interprétaient pour accompagner le pot de l'amitié.

Gageons que la saison prochaine accueille des musiques plus accessibles à tous.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Château s'est enrichie de plusieurs centaines de livres (dons de l'association de la ligue contre le cancer, de particuliers et autres...). M. Boulanger, notre précieux bibliothécaire, s'est attelé au tri, référencement et rangement de ce fond.

Vous pouvez venir découvrir ces nouveaux titres

les dimanches matins
de 11h à 12h
dans la salle de l'ancienne mairie.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE...

Comme chaque année, de nombreux habitants de Château se sont réunis devant le monument aux morts pour commémorer la fin de la première guerre mondiale. Après avoir déposé une gerbe et observé une minute de silence, le maire, Pierre Nugues, a lu le message du secrétaire d'état aux anciens combattants. Cette cérémonie a été suivie d'un verre de l'amitié dans la salle communale.

**...ET DU 8 MAI**

Une cérémonie similaire a également eu lieu le 8 mai en souvenir du 71ème anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

**SIRTOM**

Le SIRTOM refuse régulièrement la collecte de poubelles sur notre commune pour des raisons de tris défectueux (présence de verre dans les emballages, déchets verts...) Dans l'intérêt de tous, il vous est demandé d'être vigilant envers la gestion des déchets, en les réduisant au maximum et en respectant le tri sélectif.

Rappel :

Suite à la tournée hebdomadaire de collecte des ordures ménagères, il vous est demandé de ne pas laisser vos poubelles sur la voie publique.

Rappel :

Il est formellement interdit de déposer tous déchets verts en décharge sauvage. Ils doivent être apportés à la déchèterie ou compostés dans votre jardin.

LE REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, le maire et l'équipe du CCAS ont offert le repas aux châtelaines et châtelains âgés de 70 ans et plus en résidence principale sur la commune.

Des personnes de plus de 60 ans ainsi que des conseillers se sont joints à ce repas convivial. Après l'apéritif et le mot du maire les convives ont savouré le repas préparé par Mr Robert Touillon.

Une occasion pour être ensemble, partager et évoquer des souvenirs. Une journée agréable pour tous, qui a rassemblé cette année 56 personnes...

Un colis est porté par les membres du CCAS à ceux qui, pour des raisons de santé, étaient dans l'impossibilité de se déplacer.

**L'ÉTAT CIVIL****Naissance**

Ruben Dufy
né le 2 octobre 2016
à Saint-Laurent
de Clara Pinget et Romain Dufy

Décès

M. Corrado Conti
le 04 août 2016 - Saint-Léger

Mme Marcelle Lardet née Roux
le 12 novembre 2016 - La Grange

Inhumation au cimetière de Château

Claude Lardy, le 21 septembre 2016

**BIENVENUE****AUX NOUVEAUX CHÂTELAÏNS**

Eric Dorillat au Bourg

Suzanne Marks au Bourg

Adèle Seyrig, Romain Thevenet et
leurs enfants au Nière

...

SERENAT Association relaxation-yoga

A la place de l'atelier relaxation qui existait il y a deux ans l'association Sérénat, en collaboration avec l'Amicale de Château, propose depuis septembre des cours de yoga.

Il s'agit d'un yoga doux (viniyoga) qui privilégie la personne en prenant en compte ses demandes, ses besoins et ses capacités mais aussi qui tient compte de son contexte de vie (son temps disponible son environnement, son style de vie...) **C'est une pratique fondée sur la progression : cette façon de procéder qui décompose les difficultés apparemment insurmontables en petites étapes aisément franchies, est incontestablement une stratégie très adaptée à notre société.**

Selon TKV Desikachar : « l'esprit Viniyoga, c'est partir de là où on se trouve effectivement, il existe donc pour chacun une stratégie personnelle qui permet d'atteindre l'objectif clairement défini ».

L'Institut Français de Yoga (IFY) auquel nous nous rattachons a été créé en 1983 et s'inspire de l'enseignement de Sri T. Krishnamacharya (1888-1989), figure emblématique de la tradition culturelle indienne et père fondateur de l'enseignement du yoga aux Européens. Son fils T.K.V. Desikachar a suivi le même chemin et demeure notre source indienne.

Le Yoga**Une Pratique adaptable à chacun**

Respectant âge, santé, constitution, habitudes de vie, ressources, vulnérabilités...

Une recherche de sens et d'harmonie

Une invitation à plus de conscience, de présence à soi et au monde

Un enseignement dans un esprit Viniyoga :

Capacité de s'approprier la posture et de l'adapter en fonction de nos potentialités de l'instant),

Un travail à partir de postures ancestrales, sur la subtilité du souffle, la méditation et l'étude de textes.

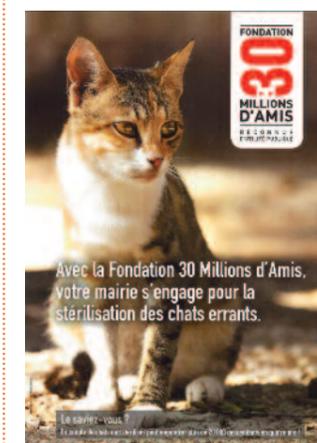
Préserve ou améliore l'équilibre, la santé et les facultés de concentration.

Amène à vivre mieux notre condition humaine, à déterminer nos choix et atteindre nos objectifs.

**Les cours ont lieu à la salle de château
les mercredis de 18h à 19h15.**

Venez faire un essai !

Fabienne Billonnet

LES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR LA COMMUNE DE CHÂTEAU :

Nous rappelons aux habitants de Château la loi du 11 mai 2011 (article L 22.10) qui indique que l'identification est obligatoire pour :

- les chiens âgés de plus de 4 mois et nés après le 6 janvier 1999
- les chats âgés de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012
- tous les chiens et chats avant leur cession, qu'il s'agisse d'une vente ou d'un don (à la charge du cédant)

« Si le chien ou le chat est perdu, sans tatouage, la fourrière ne pourra pas retrouver son propriétaire. L'animal risque l'euthanasie après les quelques jours réglementaires en fourrière ». Nous invitons tout particulier propriétaire de chat ou chien à opter pour un comportement civique en faisant stériliser et tatouer son ou ses animaux.

Pour information, la Communauté de Communes a passé, comme Château, une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour faire stériliser et tatouer les chats errants des communes du Clunisois ceci afin d'en éviter la prolifération.

Tout chat non identifié risque donc d'être capturé, stérilisé et tatoué au nom de la Fondation ou remis à la fourrière.

Ces captures, déjà en vigueur sur Château, le seront début 2017 sur toutes les communes.

Le référant sur Château est Chantal Guignard 06.65.63.35.65 si vous avez besoin de renseignements.

MERCI à tous nos petits lutins de venir cette année encore embellir notre village. Et un grand merci également à tous ceux qui participent à leur venue !



CHÂTEAU-PATRIMOINE

Pendant l'année 2016 les membres de l'association CHATEAU-PATRIMOINE ont travaillé pour concrétiser l'objet des statuts et les valeurs de l'association, c'est à dire :

- « **Identifier, étudier, sauvegarder, valoriser par la mise en œuvre de projets, le patrimoine de Château et son vallon** »
- Agir pour faire vivre le patrimoine de Château et de la vallée du Repentir, le mettre en valeur ; le sauvegarder pour le transmettre.

Ils se sont attachés tout au long de l'année à mettre en œuvre des actions qui ont contribué à mettre en valeur Château et la vallée du Repentir :

- lancer et promouvoir avec la **Fondation du Patrimoine** une souscription de soutien financier aux travaux de restauration de la couverture du cœur de l'église de Château qui a reçu **15 000 € de 82 donateurs**,
- faire connaître l'association par la création d'une « **Journée Patrimoine en Famille** », qui a réuni plus de 300 personnes,
- initier un **concours photo** « à la découverte des paysages de Château et de la vallée du Repentir,
- soutenir l'**action culturelle**, avec l'accueil du Festival de musique, contemporaine « d'Aujourd'hui à Demain », dans l'église de Château,
- ouvrir la Tour Médiévale de Château aux visiteurs des **jours européennes du patrimoine**,
- participer avec la Mairie, à la **création d'une revue** « Laissez vous conter Château et la vallée du Repentir », initiée par les Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus,
- adhérer à la **FAPPAH** (Fédération des Associations Partenaires du Pays d'Art et d'Histoire) qui compte plus de 50 associations et 2500 adhérents.

CHATEAU-PATRIMOINE dispose aujourd'hui, d'un capital qui permet à l'association de tenir sa fonction : « **créer du lien social** ». Il est composé de différents actifs dont certains sont matériels, d'autres immatériels. Il s'agit de :

- l'aptitude de l'association à **mobiliser** ses membres adhérents (plus de 65), ses souscripteurs (Plus de 80), ses partenaires (au nombre de 5)
- son savoir-faire dont dispose le bureau de l'association : gouvernance et animation, communication
- sa capacité à créer des **réseaux de soutiens** de l'association : culturels, administratifs, politiques
- ses outils : son **site internet** et ses supports informatiques.

Dès le quatrième trimestre, le bureau a commencé la préparation de nouveaux projets pour 2017-2018 qui répondent à la vision définie par l'objet et les valeurs de l'association lors de sa création. Les premiers projets vous seront présentés lors de **l'Assemblée générale annuelle à 20h30 le 9 janvier 2017** dans la salle communale de la Mairie.

Venez, nous vous y attendons, n'hésitez pas c'est passionnant... !

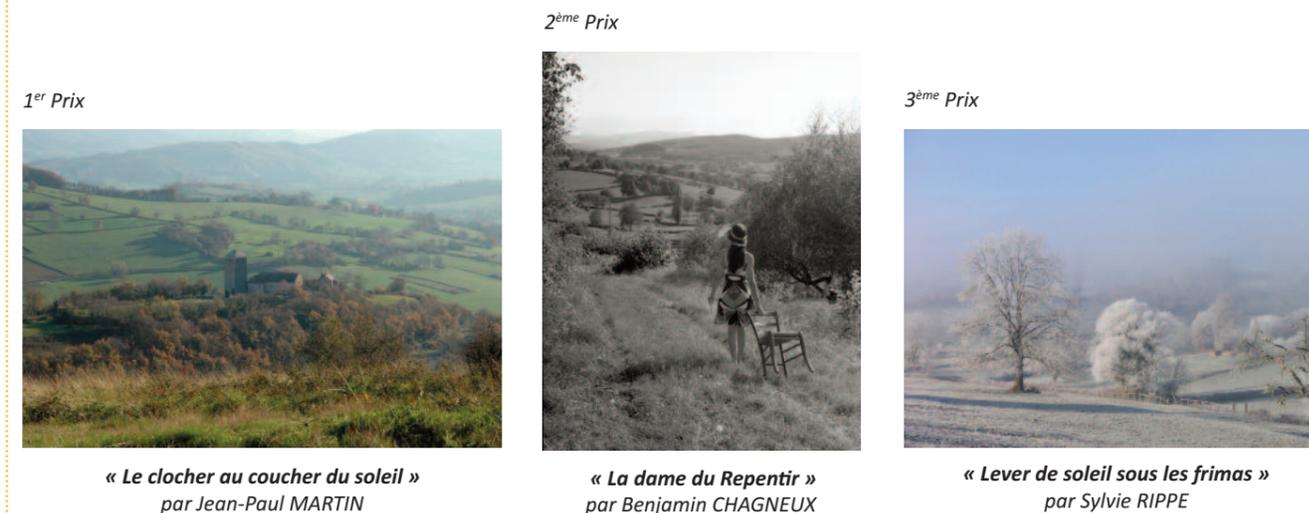
Le Président de CHÂTEAU-PATRIMOINE, François-Régis de Borde



CHÂTEAU-PATRIMOINE

Concours photo

Lancé au mois de Mai le concours photo avait pour thème « Château et la vallée de Repentir ». Le bureau a réceptionné 82 clichés, déposés par 17 candidats, et a retenu les 14 photos nominées par le vote des personnes ayant participé à l'inauguration du chœur de l'église le 8 octobre. Le 7 novembre 2017 le jury composé de 5 membres présidés par François Régis de Borde a désigné les trois clichés lauréats :



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Ainsi constituée la société de chasse de Château permet à ses adhérents de tous âges et d'horizons professionnels différents de se retrouver. Échanges, récits, critiques, observations, découvertes font que nous formons une seule et même unité. La chasse est un sport qui permet, tout au long de l'année, de s'immerger dans le milieu rural et de découvrir une faune toujours aussi riche.

La société de chasse compte 23 adhérents dont un jeune chasseur. Il veut découvrir les différents modes de chasse et ils sont nombreux sur notre commune. Bien que notre tableau de chasse reste modeste, la cohésion du groupe permet également de vivre des sensations avec quelque fois pour certains d'entre eux d'avoir de bonnes montées d'adrénaline.

La chasse permet aussi d'oublier temporairement les soucis liés au quotidien.

La forêt domaniale des Trois Monts a cette année changé de responsable. Nous avons commencé à unir nos moyens et à chasser ensemble, comme nous le faisons déjà avec l'équipe de JALOGNY, pour une meilleure gestion du sanglier, qui lui, ne connaît pas les limites communales. Cette année, le nombre de sangliers présents sur le canton, semble être à la hausse, si l'on se réfère aux dégâts constatés un peu partout sur les pâtures. Nous faisons de notre mieux pour y remédier.

Tous les sociétaires se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Le président de la société de chasse de Château, Pascal Filipek

L'AMICALE



Comme chaque année, le 23 septembre, l'Amicale de Château a organisé une assemblée à la bibliothèque afin de communiquer sur son action passée et à venir.

Concernant son bilan sur l'année précédente, le bureau a souhaité souligner que son bilan était nettement bénéficiaire, notamment en raison de la première édition du trail de Château. En conséquence, des investissements ont été consentis au-delà des bénéfices réalisés afin que les habitants du village en soient les premiers bénéficiaires.

L'association a, notamment, fait l'acquisition de tonnelles afin que les manifestations soient moins tributaires des aléas météorologiques.

Les actions menées ont rencontré le succès attendu, à l'exception des contes de Noël, destinés aux enfants, et de la galette. Ces actions ne seront pas reconduites.

La saison 2016-2017 est à nouveau riche en événements avec le 31/10 Halloween, le 19/11 le beaujolais nouveau, le 11/02 une choucroute, le 17/04 une chasse aux œufs, le 20/05 la 2ème édition du trail, le 24/06 le feu de la Saint Jean et le 01/07 le traditionnel méchoui qui clôt la saison.

La choucroute est un nouvel événement qui vise à remplir la période creuse que constitue l'hiver en mettant en valeur une production locale : la bière de Vincent de Montard, brasseur à Château.

Le bureau s'est enrichi d'une secrétaire en la personne d'Adeline Therriaud qui vient en remplacement d'Edith Nugues qui a quitté la commune.

Nous tenons à remercier tous les habitants qui ont gentiment apporté leur contribution à nos actions. Cette année encore, nous sommes demandeurs de bonnes volontés lors des différentes manifestations afin de palier notre maigre effectif.

Pour l'Amicale de Château, Bruno Jouy

LE CLUB INTERCOMMUNAL DU 3ÈME ÂGE

Château, Mazille, Sainte-Cécile

Si le nombre d'adhérents diminue, le club existe toujours !

Sur 54 adhérents en 2016, 5 seulement sont de Château : Mmes Lardy, Desthieux, Dey, G. et M. Nugues (Mme Lardet, B. et R. Nugues l'avaient quitté pour raison de santé)

Outre les activités ordinaires, jeux divers, goûter, voici les activités extraordinaires de 2016.

En juillet, dans la salle de Château, animation autour des plantes sauvages : Marie-Dominique, une retraitée de passage à Château, nous a fait part de sa compétence à soigner les rhumes, les douleurs et autres petits maux, à faire des préparations pour soins de beauté, à partir des plantes sauvages. Tout cela autour d'une quiche confectionnée par elle-même à base d'épiaire (ou brunelle) cueillie à la lisière de la forêt « au champ Mûrier » (voir carte d'état-major), de même que toutes les autres plantes citées. Quiche savoureuse et informations très appréciées des participants qui ont posé beaucoup de questions, souhaitant renouveler l'expérience.

En septembre : une sortie en covoiturage au château de Cormatin à la découverte de ses magnifiques pièces à vivre, visite de la galerie marchande du village, puis retour par Taizé et l'église de la réconciliation.

Déjà dit : Nous chantons un peu, mais il faudrait le faire plus. Voici ce qu'en dit la revue des aînés « Tambour battant » qui vante les bienfaits du chant en maisons de retraite, club, chorale :

« Chanter n'apporte que des bienfaits : regain de joie, confiance en soi, bon moral. Comme le chocolat, le chant envoie des messages au cerveau, qui, en retour, stimule les glandes endocrines qui sécrètent des hormones, qui, à leur tour, donnent un sentiment de bien-être qui peut durer plusieurs heures. On est de bonne humeur après avoir chanté ; de plus les vibrations des cordes vocales agissent au niveau de la colonne vertébrale, provoquant un massage du dos. Chanter en groupe donne de l'énergie et apaise les tensions ».

Qui veut nous rejoindre ?

La présidente du club, Georgette Nugues

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

La MDS vous propose l'aide d'assistantes sociales en cas de difficultés d'ordre financier ou social, des missions concernant la protection des adultes, l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles.

Quant à la PMI, elle propose des consultations de nourrissons, des permanences de puériculture pour tous conseils aux parents. Tous ces services sont gratuits.

**1er étage Espace Victor Duruy -
place du Marché.
Tél : 03 85 59 03 18 /
mds.cluny@cg71.fr**

Ouverture tous les jours :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 13h30 à 16h30.

ACCUEIL DE JOUR LES AVELINES

Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.

**Petite rue des Ravattes -
Tél. 03 85 59 58 99
www.ch-cluny.fr / l-accueil-de-jour**

L'AAPA

L'AAPA vous accompagne en cas de sortie d'hospitalisation, intervient auprès des personnes âgées ou handicapées, auprès des familles d'enfants de plus de trois ans ainsi qu'auprès de particuliers de tout âge.

L'équipe de professionnels de l'AAPA intervient 7 jours sur 7 et apporte compétences et écoute aux personnes aidées.

Vous avez besoin d'une aide à domicile pour vous ou pour l'un de vos proches, vous pouvez vous rendre à nos bureaux ou nous téléphoner.

**Résidence Bénétin
rue des Ravattes
Tél. : 03 85 59 00 29 -
aapa.cluny@orange.fr**

LE CLIC

Besoin d'un soutien à domicile,
d'un hébergement, d'informations ?

Ayez le réflexe CLIC !



Il s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, leur entourage (famille, amis, voisins) ainsi qu'à toutes les personnes concernées par le vieillissement : bénévoles, professionnels, élus...

C'est un service de proximité gratuit, unique et ouvert à tous.

Concrètement, il examine la situation de la personne âgée, l'oriente et l'accompagne si nécessaire.

Au domicile de cette dernière, il effectue une évaluation complète de ses besoins pour permettre une réponse adaptée : aide à domicile, soins, adaptation du logement, portage de repas, hébergement, aides financières... Il vous accompagne également dans vos démarches administratives.

Ponctuellement, il peut présenter à la personne âgée et à son entourage des actions de prévention à travers des conférences, des groupes de parole (café alzheimer), des ateliers sur le thème de la santé...

Il coordonne les actions des professionnels, met en place une aide adaptée à chaque situation et assure le suivi.

En 2016, l'activité du CLIC a encore progressé avec 153 visites à domicile sur la Communauté de Communes du Clunisois.

Vous avez des questions ? Contactez-nous !

**CLIC du Clunisois
Résidence Bénétin 71250 CLUNY
03.85.59.30.60**



Permanences

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h, le mercredi de 9 h 00 à 11 h 30 coordinatrice : Pauline CORDIER - Marie-Hanna PATIN ; secrétaire : Virginie FRUCHART

AUTRES ASSOCIATIONS PROPOSANT DE L'AIDE À DOMICILE

Travail et service

Lundi au vendredi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
**42, rue Prud'hon 71250 Cluny / Tél. 03 85 59 27 76
Mail. travail.service.c@wanadoo.fr**

L'ADMR du clunisois

12 rue de l'Hôpital 71250 CLUNY / Tel. 03 85 35 19 67

Association de service et portage de repas à domicile

**Place de l'Hôtel de Ville, ST-GENGOUX-le-NATIONAL / Tél. 03.85.92.55.23
Mail. sprad71@gmail.com**

SSIAD

Service de soins infirmiers à domicile : dispense des soins d'hygiène générale et de confort. Il s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, âgées et / ou handicapées

Rue de l'Hôpital / Tél. 03 85 59 59 59 / Mail. direction@hopital-cluny.fr

RÉNOVER SE LOGER EN MODE BBC (BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION) ÉNERGÉTIQUE...

... POUR MOINS DE CONSO ET PLUS DE CONFORT !

Changer sa chaudière ou ses fenêtres, refaire sa toiture, rénover de fond en comble son habitation... Ces travaux peuvent vous offrir l'opportunité de mettre votre logement aux normes énergétiques BBC.

Un logement rénové BBC est un logement qui consomme moins de 80 kWh par m2 et par an(*). La moyenne actuelle est de 320 kWh en Sud Bourgogne. Et pour votre logement, où en êtes-vous ?

Pourquoi viser le BBC ?

Faire vraiment baisser sa facture de chauffage, améliorer son confort, habiter une maison saine, redonner un coup de neuf à son patrimoine, le transmettre à ses enfants, vendre ou acheter dans les meilleures conditions,...

Comment ?

Le Pays Sud Bourgogne vous propose un service gratuit, neutre et indépendant de toute offre commerciale, d'accompagnement et de conseils.

Avec nos partenaires, l'Espace Info Energie (EIE) et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), nous vous permettrons de vous repérer et de choisir entre les différentes solutions techniques et financières à votre portée, construire votre parcours personnel de travaux, optimiser votre plan de financement

VOUS AVEZ DES PROJETS DE TRAVAUX ? PENSEZ À

PAYS SUD BOURGOGNE **RÉNOVER EN SUD BOURGOGNE**

Pour profiter de conseils gratuits, indépendants et objectifs et d'un accompagnement pour votre projet de rénovation énergétique de votre logement, contactez le Pôle Énergie & Habitat du Pays Sud Bourgogne.

03 85 20 91 10
www.pays-sud-bourgogne.fr

RÉPERTOIRE SOCIAL ET SOLIDAIRE

Un « Répertoire Social et Solidaire en clunisois » a été réalisé par la CC du Clunisois. Il est à votre service, consultable dans votre mairie ainsi que sur le site www.enclunisois.com. Il présente un certain nombre de structures clunisoises ou qui agissent sur le territoire de la Communauté de Communes du clunisois. C'est un travail collaboratif, complété et rectifié grâce aux informations récoltées. C'est un document vivant, évolutif, qui nécessite la contribution de chacun. Vos informations, rectifications, ajouts, y sont bienvenues.

Son objectif est de permettre à chacun l'accès à une connaissance, la plus complète possible, des structures sociales, solidaires, sanitaires, scolaires, juridiques, institutionnelles, touristiques et culturelles du territoire. Il sert à soutenir et améliorer le contact entre les structures existantes et les habitants afin de répondre de manière pertinente, efficace et adaptée à leurs demandes, leurs attentes, leurs besoins.

N'hésitez pas à le consulter !

RÉPERTOIRE	
0/ INSTITUTIONS	1
1/ URGENCES PRIORITÉS	2
2/ STRUCTURES POLYVALENTES	3
3/ JUSTICE ACCÈS AU DROIT	4
4/ CULTURE TOURISME	5
5/ ENFANTS ADOLESCENTS	6
6/ PERSONNES ÂGÉES	7
7/ SANTÉ SOIN	8
8/ HANDICAP	9
9/ PERSONNES ÉTRANGÈRES	10
10/ LOGEMENT	11
11/ MOBILITÉ	12
12/ ÉCONOMIE EMPLOI FORMATION CONTINUE	13
QUESTIONNAIRES	14

SPANC DU CLUNISOIS

Dans le cadre des projets de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, les modalités de demande d'aide auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ont changé.

Les propriétaires qui entrent dans les critères d'éligibilité fixés par l'agence de l'eau, doivent désormais passer par l'intermédiaire d'un bureau d'étude qui devra réaliser une étude de conception préalable (étude de sol + étude de filière).

De ce fait les propriétaires désirant réhabiliter leur installation d'assainissement doivent contacter le SPANC au préalable afin de vérifier s'ils entrent dans les critères d'éligibilités.

Le SPANC du Clunisois propose un service d'entretien (vidange des fosses et bacs à graisses, débouchage de canalisation, ...) réalisé par l'intermédiaire d'un prestataire. Les demandes doivent être formulées par les usagers, dans un bon de commande à transmettre au SPANC, disponible en mairie, au bureau du SPANC et sur son site internet.

SPANC DU CLUNISOIS
ZA du Pré Saint Germain 16 rue Albert Schmitt
71250 CLUNY
Tél : 03 85 59 26 98 / Mail : spanc@spancdclunisois.fr
Site internet : www.spancdclunisois.fr

CO-VOITURAGE EN CLUNISOIS

Vous effectuez des trajets réguliers entre deux communes du Clunisois, ou vous vous rendez régulièrement dans une ville proche et vous êtes d'accord pour transporter une personne dans votre véhicule, merci de communiquer les jours et horaires de vos trajets, ainsi qu'un numéro de téléphone.

Vous avez un problème de mobilité ? Vous pouvez appeler le RSP, si votre trajet est répertorié, vous serez mis en lien avec un conducteur.

Tél : 06 82 39 15 43
mail : RSPclunisois@orange.fr

Solution du Méli Mélo de la p. 20
 1 - Facteur d'orgue / 2 - Dinandier
 3 - Rémouleur / 4 - Luthière
 5 - Céramiste / 6 - Tapissière

LE TRANSPORT À LA DEMANDE CLUNISOIS : UN SERVICE QUI ROULE !

Chaque habitant de la Communauté de Communes peut profiter de ce service de transport flexible, économique et écologique, sur l'ensemble de notre territoire. Il vous suffira pour cela de contacter la Communauté de Communes, la veille de votre départ, avant midi. Un agent d'accueil enregistrera votre demande et vous recontactera dans l'après-midi pour vous communiquer les horaires de votre voyage personnalisé.

Trois demi-journées vous seront proposées pour vos voyages dans le Clunisois avec deux créneaux horaires.

L'agent d'accueil adaptera au mieux les horaires de votre trajet pour répondre à vos besoins. N'hésitez donc pas à le contacter pour plus d'informations.

Prix : 2 € un aller, 4 € un aller-retour.

	Mardi après-midi	Mercredi après-midi	Samedi matin
Creneau 1	12h30 et 14h30	12h30 et 14h30	8h15 et 9h15
Creneau 2	16h et 18h	16h et 18h	11h et 12h15

Tél : 03 85 20 00 11

DON DU SANG

La mission première de l'Etablissement Français du Sang (EFS) est de préparer et fournir aux établissements de santé les produits sanguins (concentrés de globules rouges, de plaquettes, plasmas...) qui seront transfusés aux malades qui en ont besoin.

L'EFS mène aussi des activités de recherche dans des domaines de pointe, contribuant aux progrès scientifiques et médicaux au service des patients : recherche sur les cellules sanguines, la thérapie cellulaire et tissulaire, en immunologie, en microbiologie, et recherche clinique...

Au moment où les besoins en produits sanguins sont particulièrement importants, l'EFS fait appel à une dynamique citoyenne et solidaire.

Faire don de son sang est une expérience singulière!

Aujourd'hui, le partage est un mode de vie ; quand il concerne le sang et la vie, l'expérience en est bien plus forte. Donner son sang, c'est partager son pouvoir, et transformer le don en vies.



10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients.

Comme des millions d'autres Français, donnez votre sang et devenez un maillon d'une grande chaîne de solidarité, au cœur de l'économie du partage.



Les associations locales pour le don de sang bénévole vous communiquent le calendrier 2017 des collectes :

CLUNY – Salle des Griottons

- Vendredi 6 janvier – 8 h 30 / 12 h 30
- Vendredi 3 mars – 8 h 30 / 12 h 30
- Vendredi 5 mai – 8 h 30 / 12 h 30
- Vendredi 7 juillet – 15 h 30 / 19 h 30
- Vendredi 1er septembre – 8 h 30 / 12 h 30
- Vendredi 3 novembre – 8 h 30 / 12 h 30

SALORNAY SUR GUYE

- Mercredi 1er février – 8 h 30 / 12 h 30
- Vendredi 7 avril – 15 h 30 / 19 h 30
- Vendredi 9 juin – 15 h 30 / 19 h 30
- Vendredi 4 août – 8 h 30 / 12 h 30
- Mercredi 4 octobre – 8 h 30 / 12 h 30